

# Avenant n°1 aux Conditions Générales de Vente 2018 de LAGARDÈRE PUBLICITÉ TÉLÉVISION.

Le présent avenant 1 a pour objet de modifier l'article 1. A « Conditions Tarifaires – Coefficients par formats » des conditions commerciales 2018 des CGV TV LAGARDÈRE PUBLICITÉ 2018.

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de LAGARDÈRE PUBLICITÉ et s'applique aux diffusions et exécutions des contrats et ordres de publicité à compter du 1er janvier 2018.

Les autres termes des conditions commerciales et des conditions générales de vente TV 2018 de LAGARDÈRE PUBLICITÉ, non modifiés par le présent avenant sont inchangés.

## LE 09 NOVEMBRE 2017

### CONDITIONS COMMERCIALES

#### 1 > Conditions Tarifaires

##### A > Coefficients par formats

Les tarifs sont communiqués sur la base du format 30 secondes.

Pour toute durée différente, consulter la table de conversion des formats ci-contre.

- Pour les chaînes Gulli, Canal J, TiJi, MCM, MCM Top, RFM TV, VIRGIN RADIO TV et ELLE GIRL TV, le format minimum accepté est de 4 secondes. Il est de 3 secondes pour RTL9.

Pour tout autre format consulter le site [www.lagardere-pub.com](http://www.lagardere-pub.com) ou les équipes de LAGARDERE PUBLICITÉ.

Pour les formats supérieurs à 60", ajouter 5 à l'indice pour chaque seconde supplémentaire.

durée (en secondes)	indice LAP 2018	durée (en secondes)	indice LAP 2018	durée (en secondes)	indice LAP 2018
3	30	24	94	45	177
4	34	25	95	46	181
5	38	26	96	47	185
6	42	27	97	48	189
7	45	28	98	49	193
8	48	29	99	50	197
9	51	<b>30</b>	<b>100</b>	51	201
10	54	31	111	52	205
11	57	32	116	53	210
12	61	33	121	54	215
13	65	34	126	55	222
14	68	35	132	56	226
15	71	36	137	57	232
16	74	37	142	58	238
17	77	38	147	59	244
18	80	39	152	60	252
19	83	40	156		
20	86	41	161		
21	89	42	165		
22	91	43	169		
23	93	44	173		